



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

INTERCOMMUNALES

1. I.H.F. en liquidation

Assemblée générale du 15/10/2009.

Présentation des bilan et compte de résultats arrêtés au 31/12/2008.

Approbation des bilan et compte de résultats arrêtés au 31/12/2008.

Rapport du Réviseur – comptes 2008.

Décharge à donner aux Réviseur, Liquidateur, ainsi qu'aux Administrateurs (pour la période avant mise en liquidation).

2. HOLDING COMMUNAL

Augmentation de capital. Décision.

POLICE LOCALE

3. Cycle de mobilité 3/2009 – ouverture d'un emploi :

a) d'un Inspecteur principal au sein du Service Intervention et d'un Inspecteur au sein du Service Proximité. Décision.

b) d'un Calog de niveau B consultant technique juriste. Décision.

4. Paiement des dépenses liées à l'assistance en justice des policiers victimes de la catastrophe de Ghislenghien. Ratification de la décision prise en Collège communal en séance du 9 juin 2009.

5. Dépassement de crédits sur l'article 330/127-06 du service ordinaire du budget de la zone de police. Ratification de la décision prise en Collège communal en séance du 3 août 2009.

En séance du 3 août 2009, le Collège communal a décidé d'approuver la nature de l'urgence liée à l'entretien du véhicule d'intervention immatriculé VZE275 entraînant un dépassement de crédits à l'article 330/127-06 du service ordinaire du budget de la zone de police de l'exercice 2009.

6. Acquisition d'un Karcher à eau chaude et d'une cireuse au profit de la zone de police. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La police locale voudrait procéder à l'acquisition d'un Karcher à eau chaude et d'une cireuse.

Le Karcher serait utilisé dans le cadre du nettoyage des véhicules de service.

En effet, le karcher dont dispose actuellement la zone de police est des plus vétuste et il serait utile de le remplacer.

Quant à la cireuse, cette dernière serait utilisée en vue de l'entretien du linoléum jonchant le sol du bâtiment.

Ces acquisitions se feraient par le biais de la procédure négociée sans publicité.

7. Projet GPI 48. Marché commun pour la fourniture de munitions pour les zones de police de Leuze-Beloeil, Sylle et Dendre, Mons-Quévy et Ville d'Ath. Délégation à la police locale pour la passation du marché. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque zone de police est confrontée à la mise en œuvre de la GPI 48 engendrant des contraintes relativement importantes.

C'est dans cette perspective que l'idée de regrouper les formations en maîtrise de la violence est donc apparue.

Dans le cadre de ce projet commun entre les zones de police de Sylle et Dendre, Beloeil-Leuze, Mons-Quévy et Ville d'Ath, il advient de réaliser un marché public conjoint en vue de l'approvisionnement en munitions d'entraînement.

En effet, les avantages seront multiples :

- Réalisation d'économies d'échelle ;
- Livraisons globales et centralisées directement au stand de tir ;
- Pas de stockage de munitions pour les zones de police (norme de sécurité) ;
- Approvisionnement en continu pour le personnel.

Lors des réunions préparatoires de ce projet, la zone de police Ville d'Ath a été désignée pour réaliser ce marché de fournitures.

Chaque zone de police sera facturée au prorata de sa consommation à l'exercice.

Pour des questions évidentes de facilité administrative et vu l'ampleur de ce projet commun, il a été conjointement décidé d'établir la durée de ce marché pour une période de 3 années à dater de la lettre de notification adressée au futur adjudicataire.

CULTES – FABRIQUES D’EGLISE

8. Compte 2007 :

- Fabrique d’église Saint-Jean l’Evangéliste à Arbre

Comptes 2008 :

- Fabrique d’église Saint-Sulpice à Moulbaix
- Fabrique d’église Notre-Dame à Autreppe
- Fabrique d’église Notre-Dame de la Visitation à Ligne
- Fabrique d’église Sainte-Vierge à Bouvignies
- Fabrique d’église Saint-Martin à Ath

9. Budgets 2009 :

- Fabrique d’église Saint-Pierre à Meslin-l’Evêque
- Fabrique d’église Saint-Julien à Ath
- Fabrique d’église Saint-Jean l’Evangéliste à Arbre

Modification budgétaire 2009 :

- Fabrique d’église Saint-Martin à Lanquesaint

BATIMENTS SCOLAIRES

10. Acquisition d’un surgélateur pour la cuisine de l’école de Mainvault. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget 2009 en vue de l’achat de matériel d’équipement pour les bâtiments scolaires.

Dans ce cadre, il est envisagé de procéder au renouvellement du surgélateur équipant actuellement la cuisine scolaire de l’école communale de Mainvault.

En effet, cet appareil, bien que relativement peu ancien (+/- 5 ans), présente depuis plusieurs mois des fuites au niveau du circuit frigorifique véhiculant le fluide de réfrigération r600a.

11. Acquisition de mobilier divers dans les écoles. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget 2009 en vue du remplacement de mobiliers divers dans les différentes implantations scolaires.

Pour cette nouvelle année scolaire, les besoins pressentis sont essentiellement les suivants :

- Chaises et tables de petites tailles afin d’accueillir de nouveaux élèves dans les classes maternelles et primaires ;
- Tables de réfectoire devenues difficilement réparables suite aux nombreuses années de services déjà rendues ;
- Bancs de classes pour remplacer les bancs trop abîmés, ayant des surfaces devenues problématiques pour le confort ainsi que pour les vêtements des enfants ;
- Armoires de rangement de matériel de psychomotricité ;

- Tableaux afin de palier aux ouvertures de nouvelles classes ;
- Porte-manteaux mobiles pour répondre aux demandes ;
- Bouchons de chaises visant la réparation des chaises existantes en maternelles et en primaires ;
- Lits empilables et tapis de change pour petites classes maternelles.

RENOVATION URBAINE

- 12. Quartier délimité par les rues des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée. Bail emphytéotique en faveur de la société l'Habitat du Pays Vert. Rectification administrative.**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13. Equipement de voirie pour un permis de lotir à la rue de la Fontaine à Ormeignies. Décision.**

Une demande de permis de lotir a été adressée à la Ville pour la parcelle cadastrée 11^{ème} division section B n°394f en 6 lots à bâtir, parcelle située à front de la rue de la Fontaine à Ormeignies et inscrite totalement en zone d'habitat à caractère rural.

Une enquête publique a été organisée du 20 février au 6 mars 2009, au cours de laquelle 33 lettres ont été reçues. Les doléances des riverains portent sur le caractère « inondable » d'une partie du terrain, de prévoir uniquement des habitations 4 façades, d'imposer une étude d'impact en termes de trafic et d'incidence environnementale relative à l'évacuation des eaux des deux lots situés en zone « inondée ».

Le dossier a été soumis à la Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité lors de son assemblée du 30 mars 2009, qui a souhaité que ce dossier soit amendé afin de rencontrer les remarques des riverains.

Le projet a été complété et la CCATM réunie en séance du 29 juin 2009 a remis un avis favorable.

MATERIEL ET FOURNITURES

- 14. Acquisition de mobilier de bureau pour le Centre administratif communal. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Un nouvel organigramme a été mis en place au service « Comptabilité/Finances », visant essentiellement à former des groupes de travail homogènes.

La composition et la disposition actuelles du mobilier de bureau ne permettent pas de placer le personnel en adéquation avec cet organigramme.

Aussi, l'acquisition de quelques éléments de bureau, à savoir bureaux, caissons, etc., permettrait de remédier à ces problèmes fonctionnels, dans l'attente d'un éventuel déménagement prévu en 2011 vers les bureaux actuels du Service Technique Communal.

SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

15. Matériaux nécessaires à l'entretien des voiries par la Régie communale. Modification du cahier spécial des charges à la demande de la Tutelle.

16. Réparation en urgence du camion-grue n°603. Ratification.

Un crédit est inscrit au budget 2009 en vue de la réparation des camions du STC.

Le vérin principal du camion-grue a subi une perte d'huile de plus en plus importante.

Dès lors, l'Ingénieur – Directeur du Service Espaces Verts a demandé un devis de réparation chez le concessionnaire Palfinger le plus proche.

Ce camion est indispensable notamment à la vidange des dépôts de cimetières, à l'évacuation des déchets de voirie et à l'approvisionnement des chantiers en matériaux.

17. Réparation en urgence de la camionnette n°622. Ratification.

Un crédit est inscrit au budget 2009 en vue de la réparation des véhicules du STC : autos et camionnettes.

La camionnette de marque Mercedes utilisée par les ouvriers de l'atelier Maçons – Bâtiments est tombée en panne d'embrayage. A cette occasion, une anomalie du joint de culasse a été détectée par un ouvrier du garage communal. Les réparations ont donc été effectuées.

Lors du démontage du moteur, il a été constaté que le turbo était cassé et que les injecteurs étaient défectueux. Un devis de fournitures a donc été demandé au garage Mercedes-Benz le plus proche.

18. Réparation en urgence du camion immondices n°406. Approbation.

Deux dégradations ont été constatées sur le camion immondices n°406, l'une au niveau du système de freinage sur un essieu arrière, l'autre au niveau du régulateur de vitesse.

Etant donné que ces deux points devaient être remis en état pour le passage au contrôle technique fin du mois de juillet 2009, un devis de réparation a été demandé auprès du fournisseur du véhicule.

En attendant de la réparation, les tournées immondices ont été assurées par le camion n°404 Mercedes, qui est utilisé uniquement pour les dépannages.

La panne étant imprévue, l'urgence impérieuse était clairement définie. En effet, si un autre camion s'était retrouvé à l'arrêt à son tour, le ramassage des immondices aurait dû être assuré par un camion dit « plat », ce qui est extrêmement dangereux pour le personnel.

SERVICE DES ESPACES VERTS

19. Renouveaulement de la convention d'occupation de la serre au Centre Horticole de Wallonie. Approbation.

En séance du 30 décembre 2008, le Conseil communal a marqué son accord sur la prise en location avec mission de conseil du Centre d'Essais Horticoles de Wallonie, de deux compartiments de 770m² situés dans les serres du Centre d'Essais Horticoles de Wallonie, chemin des Serres n°14 à 7802 Ormeignies.

Ce contrat de concession couvrait la période du 1^{er} février 2009 au 30 juin 2009.

Afin de poursuivre la méthodologie de travail mise en place par le Service Espaces Verts de la Ville d'Ath, pour la mise en culture des plantes, il y a lieu de souscrire un nouveau contrat prenant cours le 1^{er} octobre 2009 et se terminant le 30 juin 2012.

PATRIMOINE COMMUNAL

20. Travaux d'entretien extraordinaire à l'ancienne forge d'Ostiches sise chemin de Sartiau. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Courant 2007, le Ville d'Ath a acquis une partie des anciens établissements « Lizon et Fils » situés à front du chemin de Sartiau à Ostiches.

Par cette acquisition portant exclusivement sur l'ancienne forge ainsi que le matériel qui y était installé, la Ville d'Ath souhaitait conserver cet élément majeur de l'artisanat local en l'incluant dans son patrimoine et en le mettant en valeur.

Dans les conditions liées à la vente, l'acquéreur devait assumer les charges liées à la division du bien pour ce qui concerne la partie acquise.

Ces charges concernent les équipements qui permettent de viabiliser le bien vendu et de le rendre autonome. Elles concernent les raccordements en eau, électricité, égout et fermeture des différentes baies permettant la séparation physique des deux parties du bien divisé.

Au-delà, la mise en valeur de cet élément a pour but premier de faire découvrir cet outil en fonctionnement au public.

FOLKLORE

21. Réparation en urgence de la statue de la Victoire du char d'Albert et Isabelle. Approbation et ratification.

En séance du 10 août 2009, le Collège communal a marqué son accord de principe quant à la réparation urgente du bras de la statue de la Victoire du char d'Albert et Isabelle.

SERVICE INFORMATIQUE

22. Complément matériel et logiciels (Ville et CPAS). Approbation du projet, du devis et du cahier spécial des charges. Choix du mode de passation de marché.

La Ville d'Ath et son CPAS disposent d'installations informatiques à la hauteur de leurs besoins, lesquelles permettent à tout le personnel de travailler dans de bonnes conditions.

Actuellement le parc s'élève à environ 27 serveurs et 200 postes de travail répartis dans toutes les implantations administratives de la cité des géants.

Pour maintenir ce parc en parfait état de fonctionnement et lui conserver toute son efficacité, il est nécessaire de le renouveler partiellement chaque année.

Il est proposé aujourd'hui de renouveler quelques stations de travail, des imprimantes, ainsi que diverses licences Microsoft.

Il est en effet intéressant de remplacer les postes de travail obsolètes par des postes beaucoup plus économes en énergie électrique et les imprimantes par des modèles qui utilisent moins d'encre ou de toner que les modèles plus anciens actuellement en service.

Il est également nécessaire de poursuivre l'acquisition de diverses licences Microsoft (Office 2007, Visio,...) pour la Ville et le CPAS afin d'uniformiser les installations et ce dans un souci d'efficacité dans les échanges d'informations entre ces institutions, mais également avec les instances supérieures.

23. Sécurité des réseaux (Ville et CPAS). Approbation du projet, du devis et du cahier spécial des charges. Choix du mode de passation de marché.

Le réseau informatique principal de la Ville, dénommé « ATHAC », dispose de deux points d'échange avec l'extérieur : une liaison avec le réseau intranet de « Publink » et une connexion internet de type « office » auprès de Belgacom. Ces connexions sont protégées par des systèmes de défense dont le plus ancien date de 1999 et le plus récent de 2003.

Le réseau informatique du CPAS dispose quant à lui d'une liaison avec le réseau intranet de « Publink ». Il existe également un mini réseau de bornes internet sur une connexion Belgacom de type « Adsl Go ».

Ce réseau est protégé par un système de défense datant de 2004.

Tous ces appareils sont aujourd'hui très largement dépassés.

Ce type de matériel de protection n'est en effet réellement efficace que pendant une période de 4 ou 5 ans au grand maximum.

Il est dès lors proposé de procéder à leur remplacement par du matériel plus adéquat et plus approprié aux besoins actuels en matière de communication et d'échanges d'informations, que ce soit avec les instances supérieures ou même avec le citoyen.

SERVICE DES ARCHIVES

24. Acquisition d'armoires à tiroirs pour cartes et plans. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis le réaménagement des Archives en 2000, les armoires à cartes et plans ont été transportées de manière inadéquate, rendant la manipulation des tiroirs de trois d'entre elles impossible à l'heure actuelle.

Afin de conserver les documents de manière correcte, il conviendrait de procéder au remplacement de ces armoires endommagées.

Au-delà, le Service des Archives a reçu des séries de plans des Services Urbanisme et Cartographie qui mériteraient un conditionnement correct.

PETITE ENFANCE

25. Maisons des Petits du Faubourg de Bruxelles, du Faubourg de Tournai, du Faubourg de Mons, de Léon Trulin et de Moulbaix. Livraison repas et collations. Approbation de la dépense.

En séance du 13 juillet 2009, le Collège communal a approuvé le projet de restructuration des Maisons des Petits, structures accueillant les enfants de 18 mois à trois ans, et notamment le fait de faire appel à un organisme agréé pour la délivrance des repas au sein des cinq structures dont les repas ne sont pas confectionnés au sein même des écoles.

COHESION SOCIALE

26. PCS – Plan de Cohésion sociale. Conventions de partenariat. Approbation.

Le document final du Plan de Cohésion Sociale a été approuvé en date du 18 août dernier.

Parmi tous les projets présentés dans le Plan, certains seront mis en œuvre directement par des agents communaux (les agents qui travaillaient précédemment dans le secteur jeunesse au sein de la cellule Action Jeunesse Info) et les autres actions seront exécutées par des partenaires.

Dans ce cas, il y aura des mouvements financiers.

L'administration Communale versera une partie de la subvention à ses partenaires pour les projets qu'ils mettront en place.

Dans ce cadre, les modalités d'exécution sont définies par une convention.

Les partenaires du Plan de Cohésion sociale sont : Le CPAS, l'Habitat du pays vert, le Fonds de Logement de Wallonie, le Forem, la Maison Culturelle d'Ath, Infor jeunes Ath, la Police, le Planning familial, l'ADL, Le rebond, l'Amosa, l'asbl Atome.

D'autres partenaires sont également associés à la réflexion mais n'ont pas souhaité participer à la Commission d'accompagnement.

Les partenaires qui recevront une partie de la subvention sont la Maison Culturelle d'Ath, Infor Jeunes Ath, le CPAS d'Ath et l'asbl Atome.

Ces conventions sont d'application de manière rétroactive dès avril 2009, puisque c'est la date à laquelle le PCS remplace officiellement le PPP - Plan de Prévention de Proximité.

ACADEMIE DE MUSIQUE

27. Acquisition d'instruments de musique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les professeurs de l'Académie de Musique ont fait part au Directeur de cet établissement du besoin d'acquérir une série d'instruments pour remplacer ceux devenus inutilisables et pour compléter le parc et ce, afin de répondre au mieux aux besoins des élèves.

Les acquisitions les plus urgentes sont les suivantes : flûtes, hautbois d'étude, cor double Fa/Sib, petites clarinettes Mi b, clarinettes Sib, saxophones sopranos, trompettes, violons 1/8, violons 1/4, violons 1/2, violons 3/4, violons 4/4, housses pour violoncelles 1/2 et archets pour violons et violoncelles.

CIRCULATION ROUTIERE

28. Modification du règlement complémentaire sur la circulation routière. Création d'un emplacement pour personnes handicapées. Décision.

Il a été constaté la nécessité d'installer un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite face au n° 48 de la chaussée de Tournai. A cet effet, le Collège communal propose d'adopter les modifications au Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière.

* * * * *